AUTORITÉ
DES MARCHÉS FINANCIERS

218C1738
FR0010331421-FS1009

29 octobre 2018

Déclaration de franchissement de seuils (article L. 233-7 du code de commerce)

INNATE PHARMA

(Euronext Paris)

Par courrier reçu le 25 octobre 2018, la société MedImmune Limited[1] (Milstein Building, Granta Park, Cambridge, CB21 6GH, Royaume-Uni) a déclaré avoir franchi en hausse, le 23 octobre 2018, les seuils de 5% du capital et des droits de vote de la société INNATE PHARMA et détenir 6 260 500 actions INNATE PHARMA représentant autant de droits de vote, soit 9,80% du capital et des droits de vote de cette société[2].

Ce franchissement de seuils résulte de la souscription par le déclarant à une augmentation de capital de la société INNATE PHARMA[3].

[1] « *A private limited company incorporated in England and Wales* » contrôlée indirectement par la société AstraZeneca PLC « *a public limited company domicilied in England and Wales* » cotée au London Stock Exchange, laquelle n'est pas contrôlée.
[2] Sur la base d'un capital composé de 63 882 655 actions représentant autant de droits de vote, en application du 2ème alinéa de l'article 223-11 du règlement général.
[3] Cf. notamment communiqués de la société INNATE PHARMA en date du 23 octobre 2018.